PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 2 septembre 2015, à 21 h 45, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella (représentant désigné)
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Est absent(e) :

Luc Cloutier Saint-Gérard-Majella

Est également présent(e) : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

2015-09-217 **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Après s'être réunis en comité général de travail, les membres conviennent de tenir une séance extraordinaire compte tenu du fait qu'ils sont tous présents.

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité,

Que les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-218 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que l'ordre du jour déposé aux membres soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-219 **AJOUT D'UNE OPTION DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES RELATIF AU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ADOPTION DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'un addenda a été publié dans le cadre de l'appel d'offres relatif au contrat de collecte des matières résiduelles, lequel addenda prévoit l'ajout d'une option permettant de prolonger le contrat pour une période additionnelle de six (6) mois, soit jusqu'en septembre 2016.

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 $ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une estimation des coûts reflétant l'ajout de cette option a été déposée aux membres;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC :

- entérine l'ajout de ladite option et la publication de l'addenda s'y rattachant;
- adopte l'estimation contenue au mémo du directeur général daté du 2 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent, aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

2015-09-220 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que la séance soit levée à 21 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

_____
Claude Pothier, préfet

_____
Denis Boisvert, directeur général